

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 3 : AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

1 annexe

La présente communication a pour objet d'affecter par anticipation le résultat positif de fonctionnement constaté lors de l'arrêt des comptes au 31 décembre 2025. Ce résultat est affecté pour partie au financement des dépenses de fonctionnement à venir et pour partie à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du Compte Administratif, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel indiquant les résultats d'exécution du budget en fonctionnement et en investissement et l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats provisoires arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaître un déficit de financement en section d'investissement de 533 887,10 € et un résultat positif provisoire en section de fonctionnement à 648 374,10 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître un solde positif cumulé des Restes à Réaliser de 409 430.04 €, portant le besoin de financement de la section d'investissement à 124 457,06 €. Afin de renforcer la capacité d'autofinancement et de sécuriser les équilibres budgétaires futurs il est proposé d'affecter 170 000,00 € en investissement.

La commission Finances - Marchés publics, réunie le 09 février 2026, a émis un avis **favorable/défavorable.**

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DECIDER de reprendre par anticipation l'excédent de fonctionnement de 648 374,10 € de la manière suivante :

- **En recette d'investissement** **170 000,00 €.**
Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.
- **En recette de fonctionnement** **478 374,10 €.**
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté.